



Avantage acquis 6e semaine de congés

Par **hydre**, le **26/05/2009** à **17:17**

Bonjour,

Je travaille depuis plus de 26 ans dans la même entreprise et j'ai toujours bénéficié de 6 semaines de congés.

L'entreprise dans laquelle je travaille vient d'adhérer à une convention collective qui stipule que les congés sont pris dans la limite de 5 semaines par an et qu'à ces jours de congés s'ajoutent 5 jours mobiles.

Il est également précisé que "dans les entreprises accordant préalablement plus de 5 semaines de congés, le bénéfice des 5 jours ci-dessus ne peut conduire à des congés supérieurs à l'existant".

Jusqu'à présent j'étais la seule à bénéficier de 6 semaines de congés, soit 36 jours ouvrables. Est-ce à dire que l'avantage acquis n'existe plus ? Et que tous les salariés ont 5 semaines plus 5 jours.

En effet l'employeur veut me supprimer la 6e semaine de congés.

Il me semblait que tout avantage acquis ne pouvait pas être supprimé.

Merci de vos réponses